

# APPEL À CANDIDATURES

## Location-Gérance de l'Auberge Communale de CAUSSOLS

### Contexte :

Le conseil municipal de Caussols par délibération du 27/04/2026 a accepté à l'unanimité l'achat par la commune du fonds de commerce de l'auberge de Caussols suite à liquidation judiciaire.

Afin de maintenir et développer une offre de restauration et de convivialité au service des habitants, des visiteurs, la commune lance un appel à candidatures pour l'exploitation de son auberge communale dans le cadre d'un contrat de location-gérance avec promesse de vente dans un délai de 24 mois.

---

## 1- Présentation de l'établissement

### Désignation

Auberge communale de Caussols

### Destination :

Le fonds est destiné à l'exploitation d'une auberge rurale avec activité de restauration, et éventuellement :

- bar (sous réserve des licences nécessaires),
- petite activité d'hébergement touristique

Toute modification substantielle nécessite l'accord écrit du Bailleur.

### Description

L'établissement comprend notamment :

- Une salle de restauration;
- Une terrasse extérieure;
- Un bar ;
- Une cuisine professionnelle équipée ;
- Des réserves et locaux techniques ;
- Un appartement situé à l'étage comportant deux chambres et une salle de bain

## 2- Objet de la consultation

La commune recherche un exploitant de l'auberge rurale avec activité de restauration pour :

- Assurer une activité de restauration régulière ;
- Offrir un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants ;
- Participer à l'animation de la commune ;
- Développer une activité économiquement viable ;
- Valoriser les produits locaux et les savoir-faire du territoire.
- Possibilité de restauration scolaire pour la rentrée 2026-2027

---

## 3- Conditions de location-gérance

### Mise à disposition

La commune met à disposition :

- Les locaux ;
- Les équipements professionnels existants ;
- Le mobilier nécessaire à l'exploitation.

### Redevance

Montant mensuel : 1 700 €TTC (compris licence IV)

### Durée du contrat

Contrat de location-gérance d'une durée de 24 mois

Clause de revoyure à 12 mois.

**Caution** : 10 000 €

### Date prévisionnelle de prise d'exploitation

01 Aout 2026 (possibilité à la demande du preneur 15 juillet)

---

## 4- Profil recherché

Les candidats devront justifier :

- D'un projet cohérent avec les attentes de la commune ;
- D'une aptitude à s'intégrer dans la vie locale.
- De capacités de gestion et d'organisation ;

Les candidatures individuelles ou sous forme sociétaire sont acceptées.

## 5- Obligations du Gérant :

Le Gérant s'engage à :

- exploiter personnellement le fonds de commerce,
- assurer une ouverture régulière, notamment en saison touristique,
- maintenir une qualité de service conforme à l'image de la commune,
- respecter les normes sanitaires, de sécurité et d'hygiène,
- obtenir toutes autorisations nécessaires (licence, assurances, etc.),
- entretenir le matériel et les locaux,
- payer les charges d'exploitation (eau, électricité, personnel, etc.),
- ne pas céder ni sous-louer sans accord écrit du Bailleur.

---

## 6. Contenu du dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

### Présentation du candidat

- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Références professionnelles ;
- Diplômes et qualifications.
- Carte nationale d'identité
- Extrait casier judiciaire (en raison de la licence IV communale)

### Projet d'exploitation

Le candidat présentera notamment :

- Le concept envisagé ;
- Les horaires et jours d'ouverture ;
- L'offre de restauration proposée ;
- Les actions envisagées pour l'animation locale ;
- Les partenariats avec les producteurs locaux.

### Éléments financiers

- Prévisionnel d'exploitation sur 24 mois ;
- Plan de financement ;
- Justificatifs des capacités financières.

---

## 7. Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers complets devront être transmis avant le 30 juin 2026

Par courrier recommandé ou par voie électronique à :

Mairie de Caussols Place Derégnaucourt 06460 Caussols

[mairie@caussols.fr](mailto:mairie@caussols.fr)

**La commune se réserve le droit de ne pas donner suite aux candidatures ne correspondant pas aux conditions précitées**

## 8. Visite

Une visite est prévue le mercredi 17 juin 2026 de 9h00 à 19h00, sur inscription (avec a minima la « présentation du candidat » citée à l'article 6.)

## 9. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

<b>Critère</b>	<b>Pondération</b>
Qualité du projet d'exploitation	35 %
Expérience professionnelle	20 %
Viabilité économique du projet	20 %
Intégration dans la vie locale	25 %

La commune organisera un entretien avec les candidats présélectionnés

---